



## Division d un logement

-----  
Par Stephgui

Bonjour, je souhaite divisé un logement pour faire deux locations. Je n'ai qu'un seul compteur électrique, la loi dit que chaque logement doit avoir son compteur pour que le locataire puisse choisir son fournisseur. Mais ma ville ne dépend pas enedis puisque c est une régie local. Il n y a aucun autre fournisseur accessible. Donc les locataires ne peuvent que choisir le fournisseur local. Puis je donc conserver un seul compteur?

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous ne pourrez pas refacturer l'électricité à chaque locataire, sauf si vous louez en meublé avec forfait de charges.

Faites bien vos calculs, si vous tombez sur des locataires qui consomment beaucoup, vous aurez vite fait de regretter...

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Que ce soit ENEDIS ou une régie locale, peu importe, ils ont le monopole de l'installation des infrastructures. Une fois qu'un point de raccordement est installé, on est libre choisir le distributeur qui ne sera ni ENEDIS ni la régie locale qui ne vendent pas d'électricité. Vous n'avez pas de raison de ne pas installer un nouveau point de raccordement.

-----  
Par Stephgui

Aucun autre fournisseur n est accessible sur cette ville. Seul la régie local nous vend de l électricité. C'est le cas dans de très nombreuses regie. Les coûts de raccordement pour le nombre de clients n est pas intéressant pour les revendeur donc il n' y a pas de concurrents. C est pas faute d avoir essayé quand je vivais dedans.

Notre idée étant de faire une location meublée tout compris (incluant charges locatives, électricité, chauffage, internet...).Le loyer serait donc fixe qu'importe la consommation du locataire et ce sans régule. Ainsi les mois où il consomme peu la différence est pour nous et les mois où il consomme plus, le surplus est à notre charge.L'idée ici est de faire une location clé en main et simple à gérer (un loyer chaque mois fixe et sans variation).donc pas de refacturation Je sais que cette pratique existe car nous l'avons déjà vu.

-----  
Par yapasdequoi

Bah c'est exactement ce que j'évoquais.

Location meublée et charges au forfait.

Et comme déjà dit, tant que vous avez des locataires respectueux tout ira bien...

-----  
Par yapasdequoi

Vérifiez si votre projet de division est compatible avec les règles d'urbanisme.

C'est une maison individuelle ?